

Communiqué de l'APCMA

24 août 2017

■ Le président de l'APCMA salue la position du Président de la République sur le travail détaché

Suite à la déclaration d'Emmanuel Macron au sujet de la directive européenne sur le travail détaché hier, Bernard Stalter, président de l'APCMA, appuie l'engagement du Président de la République sur les problématiques européennes et notamment sur les travailleurs détachés.

La volonté du président de la République de réduire la durée du détachement à douze mois et de renforcer la lutte contre la fraude est une grande avancée et favorise la concrétisation d'une Europe qui protège.

Une révision de la directive permettra aux entreprises de se développer dans un cadre loyal et juste, loin des abus et détournement des textes. Il s'agit d'assainir la concurrence en rétablissant le juste équilibre entre les acteurs économiques et en mettant en place des garde-fous indispensables.

L'APCMA, de son côté, a demandé notamment que le droit social et fiscal applicable soit celui du pays d'accueil dès le premier jour du détachement afin de lutter efficacement contre le dumping social.

Contact presse

Murielle Pennetier - 01 44 43 10 44 - presse@apcma.fr

Suivez l'APCMA sur [Twitter](#) / [Facebook](#) / [Instagram](#)

www.artisanat.fr